



Le secteur public a t'il les meme obligation que les assedics

Par **nines**, le **19/03/2009** à **15:05**

bonjourrn voila ma situation j'ai travaillé pour le privé et la mairie de ma commune mais je percois mon are par la mairie car j'ai plus fait d'heure dans le milieu public ces eu qui me paye mon allocation retour a l'emploi car il se gere en auto assurancernde plus j'ai aussi commencé une formation d'éducateur spécialisé qui dure trois ans en meme tant que mon debut d' are septembre donc j'ai fai un dossier aif a l'anpe qui la accepté et transmis a la mairie pour que je puisse beneficiere de mon are le temps de ma formation rncependant la mairie ne veut pas prendre en compte le dossier elle dit que c n'ai pa de son ressort mais que c a l'assedic de reprendre le relaisrnenfin l'assedic ne veut pa reprendre le relais car je n'ai pas cotisé et m'affirme que c a la mairie répondre a ma demande rnvoila je suis coincé entre ces deux grande institution qui se renvoy la balle et je n'ai aucun moyen de continuer ma formation qui dure trois ans sans aide financierernmercii encore